

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°04

11mai 2015

L'an deux mille quinze, le onze mai le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 30 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

## **PRESENTS :**

Joël MAZZARO, Adolphe MOLINA, Karim AMEZIANE, Corinne PELEGRY, Yves POTIER, Nathalie BARBIER, Michel BRASME, Anne ADAMOWICZ.

**ABSENTS EXCUSES :** Lydie GRAMOND-GAY (donne pouvoir à Yves POTIER), Marc BERNARD (donne pouvoir à Adolphe MOLINA), Max VELIEN (donne pouvoir à Joël MAZZARO).

**SECRETAIRE :** Adolphe MOLINA

**Compte-rendu de la dernière séance :** Adopté à l'unanimité.

## **1- Délibération : Vote du tarif eau et assainissement 2015.**

Monsieur le Maire présente le tarif eau et assainissement année 2015 voté en séance du Comité Syndical le 26 mars 2015 par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras. Prime fixe : 54€, M3 : 1.05€, Forfait embouche : 27.75€, Eau vendue aux communes : 0.61€, Fermeture et ouverture (BAC) : 44.81€, Nouvel abonné : 44.81€. Il propose d'approuver ces tarifs pour l'eau, les tarifs assainissements sont décidés par la commune (pour 2014 le tarif était de 34€ pour le Forfait de base et 0.83€ pour le M3 (jusqu'à 150m3). Il est nécessaire d'augmenter le forfait m3 afin de se rapprocher des prix réels communément pratiqués. Il propose pour 2015 34€ pour le forfait de base et 1€ pour le m3.

Monsieur le Maire rappelle que la participation au raccordement au réseau d'assainissement qui était de 2 770€ n'est plus perçue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 car elle est comprise dans le calcul de la Taxe d'Aménagement.

Pour information la participation de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de MARSA reste identique à 2014, soit 9 774€ pour 2015.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**2015/04/01 : Vote :** Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**APPROUVE** à l'unanimité le tarif eau proposé par le Syndicat intercommunal des eaux du Lac de Moras.

**DECIDE** à l'unanimité de fixer pour l'assainissement le tarif 2015 comme suit : forfait de base : 34€ et le m3 (jusqu'à 150m3) : 1€.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **2- Délibération : Demande de dédite anticipée pour le logement communal.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le courrier du 17 avril 2015 de Madame Emilie DEVAUX, locataire de l'appartement communal au 17 route de

Moras le Village, dans lequel elle demande une réduction de son préavis de départ au 31 mai 2015, car elle peut réintégrer son logement route de Templier et Pinuzaz.

Monsieur le Maire propose de prendre en compte la demande de Madame DEVAUX, et de remettre le logement en location au 1<sup>er</sup> juin 2015 aux mêmes conditions (loyer de 455€). Une personne a déjà pris contact pour visiter le logement.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**2015/04/02 : Vote :** Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCEPTE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

### **3- Délibération : Nuancier pour le PLU.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du règlement Arrêt Projet, il a été noté que « les couleurs des huisseries, volets, serrureries, enduits et peintures devaient être conformes au nuancier annexé au PLU ».

Il faut affiner le nuancier actuel et préciser les couleurs à partir du nuancier RAL utilisé dans le domaine du bâtiment. Le nuancier RAL classique comporte 200 couleurs codées à quatre chiffres. En premier la teinte et en second le code couleur, exemple bleu cobalt : RAL 5013.

Monsieur le Maire propose de choisir les teintes des matériaux extérieurs en s'appuyant sur le nuancier existant. L'amplitude du code couleur sera présentée à l'issue d'une réunion de travail. **Une délibération sera prise à ce moment là.**

A ce conseil sont retenues :

Tuiles : identiques au POS actuel.

Huisseries : Blanc, marron, beige, gris, vert et bleu.

Volets : comme pour les huisseries.

Serrureries : blanc, noir, gris marron et vert.

Pour les façades, enduits et peintures : nuancier PAREXLANKO, consultable en mairie, sauf R90, O90, J70, J60, B30, B20, G50, G40 et V30.

Monsieur le Maire rappelle que ces recommandations de teintes ne s'appliquent pas dans la zone UE.

### **4- Questions diverses.**

- a. **Courrier au Sous Préfet** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a adressé un courrier au Sous Préfet de La Tour du Pin afin de solliciter la possibilité de déposer le permis de construire de l'école avant l'approbation définitive du PLU. En effet, à la suite du plan de relance par l'investissement initié par le Conseil Général de l'Isère, la Commune a la possibilité de voir sa subvention majorée de 10% pour des travaux débutant entre le 30 avril et le 31 juillet 2015.
- b. **Terrain SAFER** : Monsieur le Maire informe les conseillers que la promesse d'achat a été signée auprès de la SAFER pour le terrain derrière la future école pour la somme de 12 000€. Le document est en possession de Maître MIGEON-CROS afin de préparer l'achat de la parcelle cadastrée A134.

- c. **Carte des aléas** : A la suite de la dernière réunion pour le PLU avec les services de l'Etat et le SYMBORD, il nous a été demandé l'élaboration d'une carte des aléas. Un devis a été demandé auprès de la société Alp'Géorisques de Domène près de Grenoble. Le montant est de 4 080€ HT avec quatre options possibles. La proposition la plus intéressante est celle avec les options 1 et 2 pour un montant HT de 5 640€, soit 6 709.56€ TTC. Monsieur le Maire propose de retenir cette proposition après avis du Cabinet 2BR. Les Conseillers donnent leur accord pour cette proposition.
- d. **Blocs parkings** : Des blocs parkings ont été posés afin de préserver le trottoir devant les garages communaux le long de la RD18A pour empêcher les voitures de se garer notamment à l'entrée et à la sortie des classes.
- e. **Point d'apport volontaire pour les ordures ménagères** : Il a été installé au carrefour du Chemin de Bramafant et la RD18A pour le dépôt des ordures ménagères des habitants du Chemin de Bramafant.
- f. **Réunion de la commission communication** : Anne ADAMOWICZ informe les conseillers que la commission s'est réunie, et propose de faire passer régulièrement des informations sur la commune dans le journal Le Dauphiné Libéré. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

**La séance est levée à 22h10.**

MAZZARO	Joël	
MOLINA	Adolphe	
GRAMOND-GAY	Lydie	Absente
AMEZIANE	Karim	
PELEGRY	Corinne	
POTIER	Yves	
BARBIER	Nathalie	
BRASME	Michel	
BERNARD	Marc	Absent
ADAMOWICZ	Anne	
VELIEN	Max	Absent